

Gerzat, le 9 juin 2021

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni, en visioconférence, sous la présidence de M. Serge PICHOT, Maire.

Madame Janine LAVADOUX est désignée en qualité de secrétaire de séance, à l'unanimité.

Après approbation, à l'unanimité, du compte rendu du Conseil Municipal du 3 mai 2021, l'ordre du jour est examiné.

- **Compte rendu des décisions prises par le Maire sur délégation du Conseil Municipal (art. L2122 du CGCT)**

- Signature du bail à intervenir entre la Commune de Gerzat et M. MARRAND Vincent, avec effet rétroactif à compter du 01/11/2020 et pour une durée de 9 ans. M. MARRAND Vincent souhaitait reprendre l'exploitation des terres cadastrées ZA0010 et ZA0011 en lieu et place de M. BOILE qui a fait valoir ses droits à la retraite.
- Signature d'une concession d'usage temporaire à intervenir entre la Commune de Gerzat et M. GRELET Patrick, afin de pouvoir exploiter la parcelle cadastrée F139, située chemin de Champlong, avec effet rétroactif à compter du 01/01/2021 et pour une durée de 1 an, renouvelable par tacite reconduction
- Signature d'une concession d'usage temporaire à intervenir entre la Commune de Gerzat et M. SEMONSUT Thierry, afin de pouvoir exploiter la parcelle cadastrée BW70, située au lieu-dit La Petite Garde, avec effet rétroactif à compter du 01/01/2021 et pour une durée de 1 an, renouvelable par tacite reconduction.

- **ELECTION D'UN PRESIDENT DE SEANCE POUR LE VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé d'élire M. Pierre MONTAGNON, Président, pour le vote du Compte Administratif 2020 de la commune.

- **APPROBATION DES COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET PRINCIPAL :**

Le Conseil Municipal, **par 28 voix pour**, a adopté le compte administratif et le compte de gestion arrêtés aux montants suivants :

a) Présentation des résultats

<b>Exercice 2020 seul</b>	Investissement	Fonctionnement	<b>Total</b>
Recettes	3 706 543,00	9 103 805,54	12 810 348,54
Dépenses	2 856 485,79	8 280 374,44	11 136 860,23
<b>Résultat</b>	<b>850 057,21</b>	<b>823 431,10</b>	<b>1 673 488,31</b>

<b>Résultat de clôture</b>	Investissement	Fonctionnement	<b>Total</b>
Situation fin 2019	166 882,05	252 590,33	419 472,38
Résultat exercice 2020	850 057,21	823 431,10	1 673 488,31
<b>Résultat de clôture</b>	<b>1 016 939,26</b>	<b>1 076 021,43</b>	<b>2 092 960,69</b>

b) Utilisation du résultat cumulé de fonctionnement : 1 076 021,43 €

<u>Affectation au compte 002</u> « excédent de fonctionnement reporté »	1 076 021,43	La totalité du résultat cumulé est affectée en fonctionnement
<b>Total</b>	<b>1 076 021,43</b>	

- **CONSTRUCTION D'UNE ECOLE DE MUSIQUE EN ELEMENTS MODULAIRES – AVENANTS :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à signer les avenants des entreprises qui traduisent une augmentation de 13 635 € HT et portent ainsi le montant total des marchés de travaux à 703 410,45 € HT.

- **EXTENSION BIBLIOTHEQUE ALPHONSE DAUDET – PARTICIPATION FINANCIERE DEFINITIVE ENTRE CLERMONT AUVERGNE METROPOLE ET LA VILLE DE GERZAT :**

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a approuvé le bilan financier définitif de l'opération d'extension et rénovation de la médiathèque Alphonse Daudet et a autorisé le Président de Clermont Auvergne Métropole à solliciter le solde de la participation financière de la commune qui s'élève à 134 999,49 €.

- **DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRINCIPAL :**

Pour faire suite aux besoins intervenus au cours du premier semestre 2021, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a accepté les modifications de crédits en fonctionnement pour 8 100 € et en investissement pour 486 140 €.

- **CHANTIERS ETE 2021**

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a décidé d'émettre un avis favorable sur la réactivation du dispositif qui sera porté par la Courte Echelle en partenariat avec la commune, Clermont Auvergne Métropole et le Conseil Départemental.

L'association gèrera l'embauche d'un encadrant et de 16 jeunes, âgés de 17 à 20 ans, à raison de deux semaines chacun. En coordination avec les services municipaux, ils participeront notamment à la réhabilitation de bâtiments communaux du **5 Juillet au 27 Août 2021**.

La participation financière de la commune s'élève à 13 000 €.

- **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION DE POSTE**

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a décidé la création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet (20 h hebdomadaires) et la suppression d'un poste d'adjoint administratif à temps complet afin de pérenniser l'emploi d'un agent du service Espace Emploi et Relais Info Jeunes.

- **AUTORISATION D'IMPLANTATION D'UN POSTE DE TRANSFORMATION ERDF SUR UNE PARCELLE COMMUNALE**

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a accepté la mise à disposition de la parcelle, lieu-dit Champ de Lauche cadastrée AC 36, afin d'autoriser ERDF à implanter un poste de transformation sur la parcelle, moyennant une indemnité de 448.00€.